

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2024 à 20h300

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le neuf février deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Simone VALOT, Maire.

Présents

. CUSSEY Alain	. PICOT Didier	. LINIGER Mathieu
. DALOZ Jean-Marie	. HUMBERTJEAN Christine	. VALLET Jean-Noël
. FONTANIER Marilyne	. KERN Isabelle.	. VALOT Simone
		. VANDELLE Irène

Absente excusée : CASENOVE Claire

Absents :AL-GHAZI Yves CHEVASSU Marc, GIRARDOT Maxime et SPRICH Aurélien.

Secrétaire de séance : FONTANIER Marilyne

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 14 février 2024
2. Embauche d'un emploi saisonnier
3. Règlement du marché des artisans et des producteurs : règlement et tarifs
4. Attribution du logement de l'école
5. Subventions aux associations et crédits fournitures scolaires
6. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023
7. Affectation des résultats 2023 (*Commune, eau, assainissement, Bois TVA*)
8. Nouveau tarif : goûter du soir au périscolaire
9. Vote des taux d'impositions 2024
10. Admission en non-valeur : eau et assainissement
11. Transfert du déficit du lotissement et durée d'étalement
12. Vote des budgets 2024 (*Commune, eau, assainissement, Bois TVA*) et autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre de chapitre.
13. Questions diverses : opération brioches...

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14/02/2024

Le conseil approuve le compte-rendu du 14/02/2024 à 10 voix Pour.

2. Embauche d'un emploi saisonnier

(DCM 2024 / 008) Comme chaque année, pour faire face au surcroît de travail pendant la période "printemps-été", Mme le Maire propose de recruter un saisonnier pour effectuer quelques travaux et entretien des espaces verts aux conditions suivantes :

- grade : adjoint technique territorial
- durée hebdomadaire : 20 heures
- indice de rémunération : indice brut en vigueur
- période de recrutement : 15 mai à 15 octobre 2024
- conditions d'âge : à partir de 18 ans
- titulaire du permis B – permis poids lourd souhaité
- priorité aux étudiants et aux habitants de la commune

Vote : 10 voix Pour

3. Marché des artisans et des producteurs 2024 : règlement et tarifs

(DCM 2024/009) Dans le cadre de l'organisation du marché mensuel de producteurs, Mme la Maire informe que le marché aura toujours lieu de mai à octobre, le 2^{me} vendredi du mois et de 17h à 20h et qu'il n'y a aucun changement sur le règlement. Seul le tarif de la part de gâteaux salés ou sucrés passera à 1€.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à 10 voix Pour le projet de règlement et les tarifs pour la saison 2024 présentés.

4. Attribution du logement 11B place St Etienne

(DCM 2024 / 010) La mairie a recueilli deux demandes de dossiers et n'a eu qu'un retour.

Mme la Maire propose d'attribuer le logement à Mme PATUROT Justine avec ses deux enfants dont un qui fera la rentrée scolaire en 2024, domiciliée à Chouzelot. Le bail prendra effet le 01/05/2024 pour un loyer de 565 € (plus 60€ pour provision de charge de chauffage).

Le conseil accepte à 10 voix Pour.

5. Subventions aux associations et crédits fournitures scolaires

(DCM 2024 / 011) Sur proposition de Mme la Maire, le Conseil décide, à l'unanimité soit à 10 voix Pour, d'attribuer les subventions au titre de l'année 2024 aux associations suivantes :

<u>Associations</u>	<u>Subvention</u>
ADMR	600 €
ECOLE de LIESLE : Coopérative	600 €
ECOLE DU CHAT	200 €
MUSIC CHAUX	150 €
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
Subventions non affectées	100 €

Crédits fournitures scolaires

La mairie octroie à l'école, en plus de la subvention à la coopérative scolaire, un montant par enfant pour l'achat de fournitures scolaires (livres, cahiers, abonnements, papeteries ...).

Montant proposé : 43 € par élève. 66 enfants inscrits.

Vote à 9 voix Pour et 1 abstention.

6. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023

(DCM 2024 / 012) Mme la Maire présente les comptes de gestion 2023 de la commune et des trois services Eau - Assainissement -Bois TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité soit à 10 voix Pour, approuve ces documents et leur entière concordance avec les écritures des comptes administratifs 2023.

7. Approbation des comptes administratifs 2023

(DCM 2024 / 013) Il a été procédé également à l'élection d'un président uniquement pour ce point de l'ordre du jour.

M. Jean-Marie DALOZ, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Mme la Maire présente et commente les comptes administratifs 2023 de la commune et des trois services : Eau, Assainissement et Bois TVA.

Ensuite, Mme la Maire se retire et le Président de séance, M. DALOZ, fait procéder au vote de ces comptes.

Le Conseil adopte les quatre comptes administratifs à l'unanimité des présents, soit :

- Commune : vote 9 pour
- Eau : vote 9 Pour
- Assainissement : vote 9 Pour
- Bois TVA : vote 9 Pour

8. Affectation des résultats 2023 - Commune

(DCM 2024 /014) Mme la maire présente l'affectation des résultats du budget commune comme suit :

CA 2023	DEPENSES	RECETTES	
COMMUNE		Excédent global : 150 139.43	
Fonctionnement	393 132.05	761367.48	Excédent : 368 235.43
Investissement	644 388.01	426 292.01	Déficit : -218 096.00
Affectation du résultat de fonctionnement 2023	- Couverture au budget 2024 du déficit d'investissement, soit 218 096.00€ : compte 1068 -A inscrire ligne 001 du BP 2024 : 218 096.00 € -Report du solde de l'excédent global de fonctionnement, soit 150 139.43 € : ligne 002		

Le Conseil accepte à 10 voix Pour l'affectation des résultats du budget commune 2023

9. Affectation des résultats 2023 - Eau

(DCM 2024/015) Mme la maire présente l'affectation des résultats du Compte administratif EAU comme suit :

CA 2023	DEPENSES	RECETTES	
EAU		Excédent global (Inv.+Fonct) : 48 888.64	
Fonctionnement	77 250.26	94 962.80	Excédent : 17 712.54
Investissement	48 374.56	79 550.66	Excédent : 31 176.10
Affectation du résultat de fonctionnement 2023	Pas de déficit d'investissement à couvrir, 31 176.10€ à inscrire ligne 001 du BP Report en 2024 de l'excédent de fonctionnement 17 712.54 ligne 002		

Le Conseil accepte à 10 voix Pour l'affectation des résultats 2023

10. Affectation des résultats 2023 - Assainissement

(DCM 2024/016) Mme la maire présente l'affectation des résultats du compte administratif assainissement 2023 comme suit :

CA 2023	DEPENSES	RECETTES	
ASSAINISSEMENT		Déficit global (Fonct+invest): -22 278.37	
Fonctionnement	87 024.16	65 599.89	Déficit : -21 424.27
Investissement	46 884.97	46 030.87	Déficit : - 854.10
Affectation du résultat de fonctionnement 2023	Report des soldes au budget 2024 : Investissement : - 854.10 à inscrire ligne 001 du BP Fonctionnement : -21424.27 à inscrire ligne 002 dépenses de fonctionnement		

Le Conseil accepte à 10 voix Pour l'affectation des résultats du compte administratif 2023

11. Affectation des résultats 2023 – BOIS TVA

(DCM 2024/017)Mme la maire présente l'affectation des résultats du compte administratif Bois TVA 2023 comme suit :

CA 2023	DEPENSES	RECETTES	
BOIS TVA		Excédent global (Fonct-Invest): 20 311.96€	
Fonctionnement	99 368.23	129 003.95	Excédent : 29 635.72
Investissement	34 698.63	25 374.86	Déficit : - 9 323.76
Affectation du résultat de fonctionnement 2023	Déficit d'investissement -9 323.76 € à inscrire ligne 001 du BP 2024 Couverture du déficit d'investissement, soit 9 323.76 € compte 1068 au budget 2024, Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 20 311.96 € ligne 002 du BP 2024		

Le Conseil accepte à 10 voix Pour l'affectation des résultats 2023

12. Nouveau tarif : goûter du soir au périscolaire

(DCM 2024 / 018) M^{me} la Maire rappelle que les enfants doivent apporter un goûter à la garderie du soir du service périscolaire.

Le service des Francas nous a alertés que très souvent plusieurs élèves se sont retrouvés sans goûter. Afin de remédier à ce problème, les Francas proposent de distribuer à tous les enfants un goûter au tarif de 0.40€.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition et cette nouvelle prestation sera ajoutée aux tarifs communaux déjà en vigueur à partir de sa mise place prévu au 1 mai 2024.

Vote 10 voix Pour.

13. Vote des taux d'impositions 2024

(DCM 2024 / 019) M^{me} la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts,

Le Conseil :

* décide, à l'unanimité à savoir 10 voix Pour, l'augmentation, pour l'année 2024, les taux communaux d'imposition de 1% soit :

Les taux 2024 sont les suivants :

- . Taxe Foncière (bâti) : 30.27 % (29.97 % en 2023)
- . Taxe Foncière (non bâti) : 16.83 % (16.66 % en 2023)
- . Taxe Habitation : 17.11 % (16.94 % en 2023)

* charge la Maire :

. de notifier cette décision aux services préfectoraux

. de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

14. Admission en non-valeur : budgets eau et assainissement

(DCM 2024 / 020)

A 10 voix Pour, le conseil accepte les admissions en non-valeur à hauteur de : 1 euro pour le budget de l'eau et 26.00 € pour budget de l'assainissement.

Ces non-valeurs sont déjà inscrites aux budgets concernés.

15. Transfert du déficit du lotissement et durée d'étalement

(DCM 2024 / 021) M^{me} le Maire informe le conseil que le budget lotissement a dégagé un déficit de 119 814.74 € pris en charge par le budget COMMUNE.

M^{me} La maire propose de procéder au transfert de cette charge en investissement et d'amortir ce déficit sur une durée de 20 ans (soit 6000€/ans) à compter de cette année 2024.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité soit 10 voix pour.

16. Vote des budgets 2024 (Commune, eau, assainissement, Bois TVA) et autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

(DCM 2024 / 022) M^{me} le Maire présente et commente les budgets primitifs 2024 de la commune et des trois services Eau, Assainissement et Bois TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité soit à 10 voix Pour, adopte ces quatre budgets et autorise M^{me} la maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5% en fonctionnement et investissement.

17. Questions diverses

- Opération brioches du 8 au 14 avril 2024.
- Le conseil accepte le Schéma de mutualisation de la CCLL

- Information sur des inscriptions à l'école de Liesle : acceptation d'un enfant de Fourg qui a sa nourrice à Liesle, mais pas de dérogation pour les enfants voulant aller dans une école extérieure au village.
- Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) il sera proposé au conseil de faire une réunion de travail.
- Antenne TDF : le conseil suit l'avis de la chambre d'agriculture à savoir le refus de son implantation.
- Il a été proposé un don important à la commune en vue de la réparation intérieure de l'église à condition que les travaux soient réalisés, la mairie étudie la faisabilité.

Fin de séance 23h

Liste des délibérations de la séance du 08 avril 2024

NUMERO	INTITULÉS
2024/008	Embauche d'un emploi saisonnier
2024/009	Marché des artisans et des producteurs 2024 : règlement et tarifs
2024/010	Attribution du logement 11B place St Etienne
2024/011	Subventions aux associations et crédits fournitures scolaires
2024/012	Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2023
2024/013	Approbation des comptes administratifs 2023
2024/014	Affectation des résultats 2023 - Commune
2024/015	Affectation des résultats 2023 - Eau
2024/016	Affectation des résultats 2023 - Assainissement
2024/017	Affectation des résultats 2023 - BOIS TVA
2024/018	Nouveau tarif : goûter du soir au périscolaire
2024/019	Vote des taux d'impositions 2024
2024/020	Admission en non-valeur : budgets eau et assainissement
2024/021	Transfert du déficit du lotissement et durée d'étalement
2024/022	Vote des budgets 2024 (Commune, eau, assainissement, Bois TVA) et autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
FONTANIER Marilyne SECRETAIRE		VALOT Simone MAIRE	